

ARTICLE 1 – OBJET

1.1 La carte cadeau Kadéos Universel (« ci-après dénommée la « Carte ») est une solution cadeau créée, développée et distribuée par la société EDENRED FRANCE (SAS au capital de 464.966.992 € dont le siège social est situé, 166-180, boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff – 393 365 135 R.C.S. Nanterre) en sa qualité de gestionnaire de Programme (ci-après « EDENRED » et/ou le « Gestionnaire de programme »), financée par ses clients entreprises et personnes morales de droit privé (ci-après le(s) « Financier(s) ») et en vue de sa remise à un ou plusieurs bénéficiaires qu'ils auront désignés (ci-après dénommés le(s) « Utilisateur(s) » ou « Bénéficiaire(s) »).

1.2 La Carte est une carte prépayée nominative, rechargeable, à puce et code PIN, émise par Edenred Paiement (établissement de monnaie électronique agréé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution « ACPR » - 789968245 R.C.S. Nanterre, ci-après dénommé « l'Emetteur ») sous licence Mastercard® International.

1.3 La Carte est associée à un compte de monnaie électronique chargé et rechargé par le Financier selon la fréquence et le montant de monnaie électronique définie par ce dernier (ci-après dénommé « Compte Carte »).

1.4 L'utilisation de la Carte est régie par les CU, dans le cadre des dispositions du contrat existant entre le Financier et EDENRED. Conformément aux articles L. 133-2 et L. 314-5 du CMF, ainsi qu'à l'ensemble des autres dispositions le permettant, les présentes Conditions d'Utilisation dérogent à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires applicables à l'émission et la gestion de monnaie électronique et prévues au Livre Ier, Titre III, Chapitre III et Livre III, Titre Ier, Chapitre IV du Code Monétaire et Financier, auxquelles il est possible de déroger. L'existence de dispositions contractuelles qui ne dérogeraient pas au cas par cas à la réglementation relative à l'émission et la gestion de monnaie électronique ne saurait s'interpréter comme une renonciation d'Edenred à l'application du régime dérogatoire.

1.5 La Carte demeure la propriété de l'Emetteur ; l'utilisateur ne disposant que d'un droit d'usage de la monnaie électronique chargée sur le Compte Carte.

ARTICLE 2 – DEFINITIONS

« **Authentification forte** » : ensemble des mesures de sécurité supplémentaire (3D Secure ...) mis en œuvre par l'Emetteur ou EDENRED afin de s'assurer que le Bénéficiaire a bien autorisé une Transaction ou plus généralement toute utilisation de sa Carte ou de son Compte.

« **Code confidentiel** » : Code PIN de la Carte, strictement personnel à l'utilisateur.

« **Compte** » : compte Internet créé par l'utilisateur accessible sur l'Espace Bénéficiaire à l'adresse www.myedenred.fr.

« **Identifiants** » : Ensemble des éléments d'identification et d'accès des Utilisateurs à leur Compte et à leur Compte Carte.

« **Centre de Relation Clients** » : Centre de Relation Clients d'EDENRED dont les coordonnées sont indiquées à l'article 22.

« **Site** » : Site internet constituant le point d'accès de l'utilisateur aux services et à son Compte, accessible à partir de l'adresse www.myedenred.fr, ou tout autre site qu'EDENRED pourrait lui substituer.

« **Montant total déductible** » : le montant de l'achat effectué avec la Carte, comprenant le prix de la Transaction ainsi que les éventuels commissions, frais et taxes afférents ;

« **Paiement à distance** » : Opération de paiement d'un achat de biens ou de services sur un site Internet ou une page en ligne d'un Commerçant ;

« **Solde disponible** » et/ou « **Solde** » : monnaie électronique chargée sur la Carte par le Financier (tel que débité au fur et à mesure du Montant total déductible des Transactions intervenues) et disponible pour l'utilisateur dans les conditions définies aux présentes CU ;

« **TPE** » : terminal(aux) de paiement électronique utilisé(s) par les Commerçants permettant l'acceptation de la Carte ;

« **Transaction** » : tout achat sur les TPE des Commerçants ou en ligne réalisé par l'utilisateur en utilisant la Carte ;

« **Transaction en mode « on line »** » : Transaction dont la réalisation est subordonnée à l'autorisation du serveur monétique de l'Emetteur consécutive à une requête en ce sens du TPE dans lequel est utilisée la Carte ;

ARTICLE 3 – RECEPTION ET ACTIVATION DE LA CARTE

3.1 La Carte est adressée à l'utilisateur par courrier à l'adresse communiquée par le Financier.

3.2 Par mesure de sécurité, la Carte adressée est inactive, sans valeur et donc inutilisable avant son activation. Le code d'activation est adressé à l'utilisateur par courrier séparé ou par mail.

3.3 Avant toute utilisation de la Carte l'utilisateur doit :

1) Signer sa Carte,

2) et activer sa Carte en procédant aux opérations suivantes selon le canal d'activation de son choix :

Par Internet :

- se connecter sur le site www.myedenred.fr,

- créer un Compte en se munissant du numéro d'identifiant de la Carte (numéro à 10 chiffres figurant sur le verso de la Carte), et de son numéro d'activation (numéro à 6 chiffres) reçu par courrier ou mail séparé,

- récupérer son code confidentiel, dans la rubrique « Récupérer votre code confidentiel » suivre les instructions et récupérer un code PIN

- Le code PIN apparaît chiffre après chiffre

Ou bien par téléphone :

- appeler le numéro 01.78.91.74.10 (prix d'un appel local non surtaxé

pour un appel en France métropolitaine),

- dans le menu, sélectionner « Pour activer votre Carte Kadéos Universel et récupérer votre Code confidentiel »,

- saisir le numéro de la Carte (numéro à 16 chiffres figurant sur le recto de la Carte) puis le code d'activation envoyé par courrier ou email (numéro à 6 chiffres),

- le Code confidentiel est énoncé numéro par numéro.

3.4 En cas de non réception du code d'activation dans les 7 (sept) jours suivant la réception de la Carte, l'utilisateur contactera le Centre de Relation Clients au numéro figurant à l'article 22 ci-dessous. Un nouveau code d'activation lui sera alors adressé par courrier à la même adresse indiquée à EDENRED par le Financier.

3.5 L'utilisateur ne peut pas modifier son Code confidentiel. Si l'utilisateur oublie son Code confidentiel, il pourra l'obtenir en contactant le Centre de Relation Clients ou en se connectant à son Compte sur le Site.

3.6 L'utilisateur doit enregistrer sa Carte sur le Site pour accéder à son Compte.

3.7 Dans tous les cas, l'activation de la Carte entraîne l'acceptation expresse des présentes CU.

ARTICLE 4 – UTILISATION DE LA CARTE

4.1 La Carte est utilisable auprès de l'ensemble des marchands adhérents au réseau Mastercard® en France et à l'étranger, sur Internet et en magasin, à l'exception des points de vente et catégories de marchands suivants (ci-après dénommés « Commerçant(s) ») :

- obtention d'espèces chez un commerçant,
- jeux d'argent,
- services de rencontres et d'escortes,
- distributeurs automatiques de carburant,
- transfert d'argent
- automates de paiement (parking, péage...).

Par ailleurs, la Carte ne peut pas être utilisée pour retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques de billets (DAB).

4.2 La Carte s'utilise en une ou plusieurs fois à hauteur de la valeur chargée sur la Carte par le Financier mais, dans tous les cas, dans la limite du montant fixé par la réglementation en vigueur soit 3000€ (trois mille euros) par Transaction. Pour qu'une Transaction soit autorisée, le Montant total déductible doit être inférieur ou égal au Solde disponible de la Carte enregistré lors de la demande d'autorisation pour cette Transaction (Solde qui doit toujours être positif).

4.3 L'utilisateur s'oblige, préalablement à toute opération ou utilisation de la Carte, à s'assurer du caractère suffisant du Solde disponible figurant sur le Compte Carte associé à la Carte, et à le maintenir jusqu'au débit correspondant. Il veillera dans ce cadre à ne pas utiliser la Carte si le Montant total déductible est supérieur au Solde disponible. Dans ce cas, l'utilisateur pourra demander au Commerçant (à l'exception des sites de e-commerce) s'il accepte qu'une partie du montant soit acquitté par un autre mode de paiement.

4.4 L'utilisateur ne doit pas utiliser sa Carte après sa date d'expiration indiquée au recto.

4.5 La Carte est utilisable selon deux modes : en mode « contact » ou en mode « sans contact » (si présence du logo NFC).

4.5.1 Utilisation en mode « contact » :

La Carte doit être introduite dans le TPE du Commerçant. Le Code confidentiel à 4 chiffres communiqué à l'utilisateur est indispensable à l'utilisation de la Carte dans les TPE pour procéder à l'autorisation de la transaction. L'utilisateur doit saisir le Code confidentiel lors de chaque paiement, à l'abri de tous regards. Le nombre de tentatives consécutives de saisie du Code confidentiel est limité.

4.5.2 Utilisation en mode « sans contact » : la Carte fonctionne en étant seulement passée devant le terminal de paiement bancaire du Commerçant (sans saisie du Code confidentiel). Un bip est alors émis puis un reçu est imprimé pour valider le paiement. Cette technologie est utilisable uniquement dans les Etablissements affiliés qui affichent le logo... sur leur terminal de paiement bancaire et qui ont activé la fonctionnalité.

Cinq transactions consécutives au plus peuvent être réalisées en mode « sans contact », après quoi toute transaction sans contact sera refusée et l'utilisation en mode « contact » (utilisation du Code confidentiel) sera requise pour autoriser la Transaction.

Le mode « sans contact » est utilisé sous le contrôle et sous la responsabilité de l'utilisateur.

4.5.3 Concernant les achats effectués à l'étranger, sur demande du Commerçant, l'utilisateur pourra être amené à signer le reçu correspondant à son achat, y compris en complément de son Code confidentiel. Tout paiement effectué par un utilisateur en utilisant la Carte dans les conditions décrites ci-dessus est définitif ; l'utilisateur étant responsable de l'usage qu'il fait de la Carte et donc des Transactions de paiement qu'il aura effectuées.

4.6 Pour des raisons de sécurité, les Commerçants qui acceptent la Carte sont tenus de demander l'autorisation d'Edenred Paiement, en sa qualité d'Emetteur de la Monnaie électronique chargée sur le Compte Carte, pour toutes les Transactions effectuées avec la Carte. Les Commerçants pourront dans ce cadre être amenés à exiger que le Solde disponible de la Carte soit supérieur à la valeur de la Transaction que l'utilisateur souhaite réaliser. Seule la valeur réelle et finale de la Transaction sera facturée. Les Commerçants effectuent cette demande car ils peuvent avoir besoin de disposer de fonds supérieurs à la dépense envisagée. Ainsi, certains sites de e-commerce, au moment de l'enregistrement ou du paiement, envoient une demande d'accord afin de vérifier si les fonds sont disponibles ; une telle demande peut temporairement impacter le Solde disponible. Par ailleurs, beaucoup de sites ne débitent pas le paiement tant que les marchandises ne sont pas expédiées. Par

conséquent, l'utilisateur doit tenir compte de ces variations lors de la vérification du Solde disponible et s'assurer qu'il est suffisant pour couvrir ses achats.

4.7 Les conditions et procédures de sécurité et d'acceptation de la Carte peuvent impliquer un contrôle de conformité de la signature portée sur la Carte au regard d'une pièce d'identité qui pourrait être demandée à l'utilisateur. Les Commerçants se réservent le droit de refuser l'utilisation de la Carte en cas d'absence de correspondance entre la signature de la Carte et celle(s) figurant sur les documents d'identité qui pourraient être exigés dans ce cadre, sans que la responsabilité d'EDENRED ou d'Edenred Paiement puisse être recherchée.

4.8 La Carte ne peut en aucun cas être utilisée comme un document censé attester de l'identité de l'utilisateur. L'Emetteur se réserve le droit de refuser toute demande d'autorisation de Transactions présentée par les Commerçants qui seraient susceptibles d'utiliser la Carte comme moyen d'identification des Bénéficiaires.

4.9 La Carte ne fait l'objet d'aucun rendu de monnaie et ne peut faire l'objet d'aucun transfert, d'aucune cession ou revente par l'utilisateur à un tiers quel qu'il soit, à titre gratuit ou onéreux.

4.10 La Carte ne peut être revendue, remboursée au porteur, portée au crédit d'une autre carte ou d'un compte bancaire, ni faire l'objet d'un escompte.

4.11 Le Solde disponible de la Carte ne générera pas d'intérêts.

4.12 EDENRED et l'Emetteur se réservent le droit de demander à tout moment au Financier et à l'utilisateur de fournir des éléments d'identification ainsi que de bloquer la Carte en cas d'absence de communication et/ou de caractère incomplet desdits éléments.

4.13 Outre de veiller à préserver la sécurité et la confidentialité de la Carte qui lui a été remise, ainsi que de ses Code confidentiel et Identifiants, l'utilisateur apportera tout le soin nécessaire afin de ne pas altérer la Carte, et notamment en évitant toute exposition à une source de chaleur et/ou d'humidité, à un champ magnétique ou encore toute pliure et/ou tout découpage.

4.14 EDENRED et l'Emetteur pourront demander à l'utilisateur de restituer la Carte à tout moment. En pareil cas, l'utilisateur sera à compter du blocage de la Carte dans l'impossibilité d'utiliser le Solde disponible sur la Carte et ce sans responsabilité, ni pour l'Emetteur, ni pour EDENRED ni pour le Financier.

4.15 La Carte sera susceptible de ne pas être acceptée par les Commerçants ne sollicitant pas une autorisation en mode « on line » ou s'avérant dans l'impossibilité technique d'obtenir une telle autorisation (parkings, bornes de péages, bars/restaurants à bord des transports ferroviaires, maritimes ou aériens, etc.).

4.16 Le nombre de tentatives consécutives erronées du Code Confidentiel est limité à trois (3). A la troisième tentative infructueuse, la Carte sera bloquée. En pareil cas, l'utilisateur devra contacter le Centre de Relation Clients.

4.17 Pour les besoins des paiements en ligne pour lesquels une authentification est requise par le marchand, EDENRED ou l'Emetteur a mis en place le 3D Secure afin de sécuriser les paiements, par l'envoi d'un SMS au Bénéficiaire pour s'assurer qu'il réalise bien la Transaction ; le Bénéficiaire ayant préalablement enregistré son numéro de téléphone mobile (et toute mise à jour) sur www.myedenred.fr. Le paiement en ligne nécessite donc de posséder un numéro de téléphone mobile.

Lors d'un achat en ligne pour lequel une authentification est requise par le marchand, le Bénéficiaire sera dirigé vers un écran de vérification 3D Secure. Un code d'accès à usage unique pour les seuls besoins de l'achat concerné sera envoyé au Bénéficiaire via SMS sur son téléphone mobile pour finaliser la Transaction.

Toute Transaction authentifiée au moyen de 3D Secure est réputée autorisée par le Bénéficiaire.

En tant que de besoin, il est précisé que le Bénéficiaire supporte les frais de SMS qui pourraient lui être facturés par son opérateur de téléphonie mobile.

ARTICLE 5 – CONSULTATION DU SOLDE DE LA CARTE

Le Solde disponible du Compte Carte pourra être consulté à tout moment par l'utilisateur :

- par téléphone en appelant le Centre de Relation Clients ;

- par Internet après avoir créé son Compte ;

- par SMS (service disponible uniquement en France métropolitaine

- sans autre frais que le coût d'un SMS). Il lui suffira d'envoyer le mot SOLDE suivi d'un espace et du Numéro d'identifiant de sa Carte (numéro à 10 chiffres situé au verso de celle-ci) au numéro suivant : 31052 ;

- en téléchargeant gratuitement l'application MyEdenred sous iPhone et Android.

Sur Internet, l'utilisateur pourra également activer une alerte email pour recevoir le Solde disponible de sa Carte après chaque Transaction, automatiquement et gratuitement.

ARTICLE 6 – DUREE DE VALIDITE DE LA CARTE ET DES TITRES-RESTAURANT DEMATERIALISES

6.1 La Carte ne pourra plus être utilisée au-delà de la date d'expiration imprimée au recto de la Carte et aucune Transaction ne sera traitée après cette date d'expiration.

6.2 A l'expiration de la Carte, et sous réserve que le Financier poursuive le programme de récompense, une nouvelle Carte sera attribuée à l'utilisateur sous réserve de confirmation d'éligibilité. Le Solde disponible restant sur la Carte expirée sera transféré sur la nouvelle Carte.



6.3 Tout Solde disponible restant sur la Carte après la date d'expiration ne sera en aucun cas remboursé à l'Utilisateur.

ARTICLE 7 – CHARGEMENT ET RECHARGEMENT DE LA CARTE

7.1 Seul le Financier a la possibilité de procéder au chargement et au rechargement de la Carte selon la fréquence, les conditions et pour le montant que ce dernier aura défini sous sa responsabilité et indiqué à EDENRED. Ni la responsabilité d'EDENRED ni celle d'Edenred Paiement ne peut être engagée à ce titre.

L'Utilisateur n'est pas autorisé à recharger la Carte.

7.2 La Carte peut être rechargée par le Financier durant toute la durée de validité de la Carte à l'exception des six derniers mois de validité de ladite Carte.

Si le Financier souhaite faire un chargement durant cette période, une nouvelle Carte sera réémise.

ARTICLE 8 – TRANSACTIONS EFFECTUEES EN DEVISES AUTRES QUE L'EURO

8.1 Si l'Utilisateur réalise une Transaction dans une devise autre que l'euro, le montant déduit de la Carte de l'Utilisateur sera converti en euro à la date de réception par l'Emetteur des données relatives à ladite Transaction.

8.2. Le taux de change fixé par Mastercard® lui sera appliqué, tel que publié par ce dernier chaque jour ouvrable (du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés en Angleterre et/ou en France), étant entendu que tout changement de taux sera alors immédiatement applicable à la Transaction concernée. De même, les taux de change peuvent fluctuer et varier entre le moment où une Transaction est réalisée et le moment où elle est déduite du Solde disponible de la Carte.

ARTICLE 9 – MISE EN OPPOSITION – CARTE ENDOMMAGEE, PERDUE OU VOLEE

9.1 Dysfonctionnement de la Carte :

En cas de dysfonctionnement de la Carte, l'Utilisateur devra contacter le Centre de Relation Clients au numéro indiqué à l'article 22 des présentes CU.

Tout dysfonctionnement de la Carte en cas de défaillance de la puce (données illisibles) donnera lieu au remplacement de la Carte sous réserve toutefois du respect par l'Utilisateur des conditions d'usage de la Carte fixées aux présentes CU, et notamment à l'article 4.13

9.2 Carte perdue ou volée – Risque d'utilisation non autorisée de la Carte :

9.2.1 Les Cartes perdues ou volées ou susceptibles de présenter des risques d'utilisation non autorisée doivent sans délai faire l'objet d'une demande de mise en opposition par l'Utilisateur :

- Soit par téléphone auprès du Centre de Relation Clients au numéro indiqué à l'article 22 ci-dessous ;

- Soit en se connectant dans son Espace Bénéficiaire, sur la page « Mettre en opposition ma carte », ou toute autre page de site qui s'y substituerait pour le même objet.

9.2.2 L'ensemble des paiements intervenus avant l'enregistrement de la mise en opposition de la Carte et les montants correspondants seront déduits du Solde disponible de la Carte, ce que l'Utilisateur accepte sans réserve. EDENRED et/ou Edenred Paiement déclinent toute responsabilité dans ce cadre.

9.3 Réémission de la Carte

Toute Carte mise en opposition (y compris une carte personnalisée) donnera lieu à la réémission et à l'expédition d'une carte de type standard. La Carte réémise aura une date d'expiration identique à celle de la Carte mise en opposition et sera adressée à l'adresse de l'Utilisateur.

Les frais de réémission seront facturés au Financier.

ARTICLE 10 – SUSPENSION – BLOCAGE DE LA CARTE ET DU COMPTE CARTE

10.1 Outre les cas de mise en opposition pour perte ou vol de la Carte définis à l'article 9 ci-dessus, EDENRED et/ou Edenred Paiement se réservent la possibilité de bloquer temporairement ou définitivement la Carte, le Compte Carte, ainsi que toutes les fonctionnalités et services associés de plein droit (en ce notamment compris dans l'accès au Compte sur le Site), empêchant de ce fait les opérations de débit et de crédit et l'utilisation de la Carte, avec effet immédiat et ce sans droit à indemnité et sans formalités judiciaires :

- 10.1.1 Dans tous cas de non-respect d'une ou plusieurs stipulations des présentes CU ou de la législation applicable, quelles qu'elle(s) soit(en)t ;

- 10.1.2 En cas d'utilisation du Code confidentiel de l'Utilisateur par une personne autre que celui-ci et/ou en cas d'utilisation simultanée par plusieurs personnes des Identifiants de l'Utilisateur ;

- 10.1.3 En cas de soupçon de fraude et/ou d'utilisation irrégulière de la Carte par l'Utilisateur ou par un tiers et/ou, sans que cette liste ne soit exhaustive, en raison de tout acte de piratage, d'utilisation ou de tentative d'utilisation des données en violation des lois et règlements ou des droits d'EDENRED ou Edenred Paiement ou d'un tiers, notamment s'introduisant dans un système informatique, en altérer le contenu ou commettre l'une quelconque des infractions réprimées par les articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal ;

- 10.1.4 En cas de composition successive de trois (3) Codes confidentiels erronés ;

- 10.1.5 En cas de non-communication par l'Utilisateur des éléments complémentaires d'identification définis par les lois et règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment ainsi qu'aux obligations de

vigilance et de déclaration des opérations suspectives aux autorités compétentes, précisés à l'article 19 ci-après, après expiration du délai de communication qui lui aura été adressé.

10.2 Le blocage et/ou la suspension de la Carte et/ou du Compte Carte emporte impossibilité immédiate pour l'Utilisateur d'utiliser la Carte.

ARTICLE 11 – ACCES ET UTILISATION DE L'ESPACE BENEFICIAIRE

11.1 L'Espace Bénéficiaire est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (coût d'une connexion Internet selon le support utilisé), sauf cas de force majeure, fait(s) de tiers et/ou travaux de maintenance et interventions nécessaires au bon fonctionnement du Site et de l'Espace Bénéficiaire. Cette interruption ne peut en aucun cas engager la responsabilité d'EDENRED ni de celle d'Edenred Paiement et n'ouvre droit à aucune indemnité pour l'Utilisateur.

11.2 L'ensemble des équipements nécessaires pour l'établissement de la connexion au réseau Internet et à l'accès au Site et à l'Espace Bénéficiaire est à la charge exclusive de l'Utilisateur. Tous les coûts (télécommunications, informatiques ou autres) nécessaires, directement ou indirectement, à l'utilisation par l'Utilisateur du Site et de l'Espace Bénéficiaire sont à la charge exclusive de l'Utilisateur.

11.3 Afin d'avoir accès à son Compte en ligne et de permettre l'exécution des services attachés à sa Carte, l'Utilisateur accepte :

- de fournir des informations exactes, à jour et complètes sur lui-même telles que demandées dans le formulaire de création du Compte de l'Espace Bénéficiaire (informations à fournir aux rubriques « Création de votre Compte » : numéro de carte, adresse e-mail) et sur la page « Données personnelles » (adresse, date de naissance, numéros de téléphone, adresse e-mail, etc.) ;

- de maintenir et remettre à jour régulièrement par le biais de l'Espace Bénéficiaire ses données personnelles et Identifiants afin de les conserver vrais, exacts, à jour et complets. Dans l'hypothèse où l'Utilisateur fournirait des informations fausses, inexacts, périmées ou incomplètes, EDENRED serait en droit de lui refuser immédiatement et pour le futur l'accès à tout ou partie de son Compte.

ARTICLE 12 – IDENTIFIANTS ET CODE CONFIDENTIEL DU BENEFICIAIRE

12.1 La Carte est une carte nominative et personnelle. L'Utilisateur de la Carte ne doit jamais permettre l'utilisation de sa Carte par un tiers quel qu'il soit.

12.2 Les Identifiants ainsi que le Code confidentiel (code PIN) sont exclusifs, strictement confidentiels et personnels à l'Utilisateur qui ne doit pas les divulguer et doit les conserver confidentiels. Ils ne peuvent être ni cédés ni prêtés à aucun tiers. L'Utilisateur devra prendre toute mesure utile pour que ses Identifiants et/ou son Code confidentiel ne soient pas connus de tiers ni utilisés par des personnes non autorisées. L'Utilisateur informera sans délai le Centre de Relation Clients de tout vol ou rupture de la confidentialité de ses Identifiants et/ou de son Code confidentiel.

12.3 EDENRED et Edenred Paiement se réservent le droit de suspendre le Compte Carte et l'Espace Bénéficiaire, pour tous les cas d'utilisation non autorisée du Code confidentiel et/ou des Identifiants de l'Utilisateur, notamment indiqués à l'article 10 ci-dessus.

12.4 EDENRED et/ou Edenred Paiement ne seront en aucun cas responsables de l'utilisation du Code confidentiel et/ou des Identifiants de l'Utilisateur. Toute utilisation des Identifiants ou du Code confidentiel est réputée constituer une utilisation du Compte Carte ou de la Carte par l'Utilisateur, sauf à ce qu'il en soit apporté preuve contraire par l'Utilisateur et/ou le Financier. En conséquence, l'Utilisateur est réputé et demeure seul responsable de l'usage qui pourrait être fait du Compte Carte et de la Carte par un tiers qui aurait accédé de son fait aux Identifiants et/ou à son Code confidentiel et assume l'intégralité des risques liés à leur utilisation..

ARTICLE 13 – RETRACTATION – RÉCLAMATION – LITIGE

13.1 Achat sur site internet marchand/droit de rétractation
En cas d'achat effectué et payé par l'intermédiaire de la Carte sur un site Internet marchand, le consentement de l'Utilisateur à la transaction ne peut être retiré par l'Utilisateur une fois l'opération de paiement réalisée, compte tenu du caractère simultané et immédiat du paiement au bénéfice du site Internet marchand choisi par l'Utilisateur.

L'Utilisateur conservera toutefois la faculté d'exercer son droit de rétractation tel que prévu à l'article L. 221-18 du Code de la Consommation actuellement en vigueur (ou toute autre disposition légale ou réglementaire qui s'y substituerait) directement auprès du Site Internet marchand concerné.

EDENRED et Edenred Paiement ne supportent, pour les motifs susmentionnés, aucune responsabilité quelle qu'elle soit à ce titre.

13.2 Réclamation liées aux paiements débités sur le Compte Carte et/ou dysfonctionnement de la Carte

Toute réclamation liée aux paiements débités sur le Compte Carte et/ou à un dysfonctionnement de la Carte, doit être immédiatement notifiée au Centre de Relation Clients à compter du jour où l'Utilisateur en a eu connaissance, aux coordonnées précisées à l'article 22 des présentes CU.

Il est rappelé qu'en cas de perte, vol, détournement ou de toute utilisation non autorisée de la Carte et des données qui lui sont liées, le Bénéficiaire doit également immédiatement faire opposition à la Carte dans les conditions et selon les modalités mentionnées à l'article 9 ci-dessus ;

Toute réclamation concernant un paiement litigieux débité sur le Compte Carte doit être adressée dans un délai maximum de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date du paiement litigieux, par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée à l'article 22 ci-dessous, sous peine de forclusion sans que la responsabilité d'EDENRED et/ou Edenred Paiement puisse être recherchée à ce titre.

13.3 Litiges liés aux paiements débités sur le Compte Carte

En cas de doute légitime de l'Utilisateur concernant un paiement débité sur le Compte Carte, il pourra solliciter une enquête en contactant le Centre de Relation Clients dans les quatre vingt dix (90) jours à compter de la date du paiement concerné, comme précisé à l'article 13.2 ci-dessus.

Le Montant total déductible débité au titre du paiement litigieux sera recredité immédiatement sur le Compte Carte et, en tout état de cause, au plus tard à la fin du premier jour ouvrable suivant la réception par EDENRED de la notification de réclamation effectuée conformément à l'article 13.2 ci-dessus, sauf si l'Emetteur a de bonnes raisons de soupçonner une fraude de l'Utilisateur et s'il communique ces raisons par écrit à la Banque de France. Cette obligation ne s'applique néanmoins pas en cas de force majeure ni lorsque l'Emetteur est lié par d'autres obligations légales ou réglementaires prévues par des législations nationales ou communautaires.

Une franchise de cent cinquante (150) euros sera néanmoins appliquée en cas de paiement non autorisé consécutif au vol ou à la perte de la Carte, effectué avec ou sans utilisation du Code confidentiel, avant la demande de mise en opposition réalisée selon les conditions et modalités mentionnées à l'article 9 ci-dessus.

Dans ce cadre, EDENRED et/ou l'Emetteur se réserve(nt) la faculté de demander à l'Utilisateur d'entrer en contact avec toute personne et autorités compétentes concernées par ledit paiement.

Toutefois, EDENRED se réserve la faculté de débité le Compte Carte du Montant total déductible recredité au titre du paiement litigieux, s'il s'avérait après enquête (qui ne pourra excéder 90 jours) que l'Utilisateur a agit frauduleusement et/ou n'a pas satisfait intentionnellement ou par négligence grave aux obligations :

- d'information immédiate d'EDENRED, aux fins de blocage, dès connaissance du vol, de la perte, du détournement ou de toute utilisation non autorisée de sa Carte et/ou du Compte Carte ou des données qui leur sont liées ;
- et/ou de vigilance dans la préservation de la sécurité et la confidentialité de la Carte et/ou du Code confidentiel et/ou de ses Identifiants ;
- et/ou issue des Conditions d'Utilisation régissant la délivrance et l'utilisation de la Carte.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ DU BENEFICIAIRE ET AUTORISATIONS

14.1 L'utilisation de la Carte par l'Utilisateur entraînant ou susceptible d'entraîner une violation des présentes CU pourra entraîner la suspension de la Carte et du Compte Carte attaché, de même qu'en cas de soupçon de délit ou tout autre abus relatif à l'utilisation de la Carte commis ou susceptible d'être commis par l'Utilisateur ou un tiers (en ce compris le Financier).

14.2 L'Utilisateur coopérera avec les services d'EDENRED et d'Edenred Paiement ou, si nécessaire, tout autre organe habilité, en cas d'enquête sur un paiement débité sur le Compte Carte.

14.3 L'Utilisateur assume l'intégralité des risques attachés à l'usage de la Carte et donc des Transactions qu'il aura payées, quelle que soit la forme du paiement. En tout état de cause, toute utilisation de la puce et du Code confidentiel de l'Utilisateur ainsi que la finalisation de la Transaction constituent signature et la preuve de l'acceptation de la Transaction par l'Utilisateur, sauf preuve contraire apportée par l'Utilisateur. De plus, toutes les données conservées par l'Emetteur et concernant aussi bien les Transactions (notamment les paiements) que la Carte (son utilisation) ont valeur de preuve pour le remboursement des Commerçants.

14.4 Si la Carte a été délivrée dans le cadre d'un programme de récompense assujéti à l'impôt, l'Utilisateur reconnaît qu'il est assujéti aux règles et aux obligations fiscales et aux charges sociales conformément aux articles L242-1 et L242-1-4 du Code de la Sécurité Sociale.

ARTICLE 15 – LIMITATION DE RESPONSABILITE – RESPONSABILITE D'EDENRED ET D'EDENRED PAIEMENT

15.1 EDENRED et Edenred Paiement n'ont, pour toutes les étapes du processus de la livraison et de mise à disposition des Cartes, de chargements ou déchargements de la Monnaie électronique souhaités par le Financier et de débit sur le Solde disponible du Compte Carte ou des services délivrés à l'Utilisateur, qu'une obligation de moyen à l'égard de ce dernier.

15.2 Exclusion de responsabilité :

15.2.1 Par ailleurs, et sans préjudice des autres cas définis dans les présentes CU, la responsabilité d'EDENRED et/ou de Edenred Paiement ne saurait être engagée notamment :

- Pour tous les dommages indirects tels que communément admis par la jurisprudence des tribunaux français ;

- Pour tout manquement résultant directement ou indirectement d'une cause indépendante de la volonté d'EDENRED et/ou d'Edenred Paiement, y compris mais sans que cela revête un quelconque caractère limitatif, d'une panne de réseau et des systèmes de traitement des données ;

- Pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, dont une rupture de service, une indisponibilité totale ou partielle de l'Espace Bénéficiaire résultant notamment de l'opérateur de télécommunications, en cas d'erreur de transmission ou de problèmes liés à la sécurité des transmissions, en cas de défaillance(s) du matériel de réception ou de ligne téléphonique, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques, de tout fait qualifié de force majeure, conformément à la jurisprudence des tribunaux français ;

- En cas de mauvaise utilisation par l'Utilisateur de l'Espace Bénéficiaire et/ou de la Carte et du Compte Carte ;

- En cas d'utilisation de l'Espace Bénéficiaire, du Compte Carte et/ou de la Carte non-conforme aux présentes CU ;



- En cas de non-chargements ou rechargements, blocage et/ou suspension du Compte Carte et de la Carte et toute opération sur le Compte Carte effectués à la demande du Financier à quelque moment que ce soit et pour quelque raison que ce soit ;

- ou en raison de la résiliation du contrat conclu entre le Financier et EDENRED

- Chaque fois que prévu par la loi, pour toutes les conditions ou garanties implicites légales, réglementaires ou autres.

15.2.2 Il est expressément entendu que les Commerçants du réseau Mastercard® sont chacun seuls responsables des biens, produits ou prestations de services qu'ils commercialisent et qui seraient acquis dans le cadre de l'utilisation de la Carte par l'Utilisateur. Ces Commerçants sont également seuls responsables des modalités de facturation appliquées concernant les biens, produits et prestations de services précités.

15.3 Les exclusions stipulées au présent article s'appliqueront à la responsabilité des partenaires d'Edenred Paiement, d'EDENRED, de Mastercard® ou d'autres fournisseurs, sous-traitants, agents ou distributeurs ainsi que leurs propres partenaires (le cas échéant) qui peuvent éventuellement survenir à leur égard dans le cadre des présentes CU.

ARTICLE 16 – ENREGISTREMENTS

Il est entendu que les enregistrements informatisés liés à l'ensemble des Transactions relatives aux Cartes (et leur utilisation) et à l'utilisation du Compte Carte et à l'Espace Bénéficiaire, conservés par EDENRED et/ou Edenred Paiement, font seuls foi, sauf preuve contraire. L'archivage des transactions est effectué sur un support fiable et durable.

ARTICLE 17 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

17.1 Dispositions générales

17.1.1 Finalités

Les données personnelles, nominatives ou non, relatives au Bénéficiaire recueillies directement auprès du Bénéficiaire ou transmises par le Client en exécution du contrat le liant à EDENRED (ci-après dénommées les « Données Personnelles ») font l'objet de traitements dans le cadre des activités d'EDENRED et/ou de l'Emetteur. Ces traitements sont indispensables au regard des finalités de (i) gestion des relations avec le Client et les Bénéficiaires, (ii) mise à disposition et utilisation de la Solution par les Bénéficiaires en ce y compris la mise en place de l'Authentication forte, (iii) gestion du recouvrement, de la fraude et des contentieux (iv) réalisation d'études et d'analyses prédictives, d'enquête de satisfaction et de sondage par EDENRED ou l'Emetteur pour les besoins de l'optimisation des services proposés aux Bénéficiaires et/ou aux Clients ainsi que (v) respect de la réglementation en vigueur notamment en matière de fraude et de blanchiment.

Dans ce cadre, le Bénéficiaire accepte expressément que des informations (notamment sous forme d'emails) puissent lui être adressées.

Pour l'ensemble de ces finalités en lien avec l'exercice de l'activité de fourniture de solution de services à ses Clients (organismes financiers) au profit de Bénéficiaires, EDENRED et/ou l'Emetteur agissent en qualité de responsable de traitement, à l'exception de la collecte initiale et la transmission initiale des Données Personnelles des Bénéficiaires à EDENRED, traitements réalisés par le Client, sous sa responsabilité, en qualité de responsable de traitement. EDENRED, l'Emetteur et le Client s'assurent chacun en ce qui le concerne pendant toute la durée de la mise à disposition de la Solution du respect des obligations incombant aux responsables de traitements en application de la législation sur la protection des données (définie comme (i) la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée, (ii) le Règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du Traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, (« Règlement Général ») et (iii) l'ensemble des textes législatifs et réglementaires, avis et recommandations des autorités communautaires, des autorités de contrôle ainsi que du Groupe de protection des personnes à l'égard du Traitement des données à caractère personnel (dit « Groupe de l'article 29 »), et du Comité européen de la protection des données instauré par l'article 68 du Règlement général) et notamment de l'information des personnes concernées et de l'obtention des éventuels consentements requis pour la collecte, la communication et tout autre forme de traitement des Données Personnelles.

17.1.2 Destinataires

Pour les besoins des finalités susmentionnées, les Données Personnelles sont communiquées à d'autres entités du groupe Edenred, ainsi qu'à ses partenaires, prestataires et sous-traitants, intervenant dans le cadre de la mise à disposition et de l'utilisation de la Solution et des services associés, y compris pour les besoins de la mise en place de l'Authentication forte. Compte tenu de la dimension internationale du groupe auquel appartiennent EDENRED et l'Emetteur (groupe Edenred), les

Données Personnelles traitées par ces entités sont susceptibles d'être transférées au sein et en dehors de l'Espace Économique Européen, étant précisé qu'EDENRED et/ou l'Emetteur réalisent ces transferts en qualité de responsable du traitement dans le respect des exigences des Lois sur la protection des données. Ces transferts interviennent (i) au sein de l'UE (ii) ou vers des pays dont la législation a été reconnue comme conférant un niveau de protection adéquat par la Commission européenne (iii) ou, à défaut, sous couvert de garanties contractuelles appropriées, telles que prévues par les Lois sur la protection des données.

En dehors des cas visés ci-dessus, et notamment lorsque des Données Personnelles du Bénéficiaire sont par ailleurs directement collectées par EDENRED et/ou l'Emetteur lorsque le Bénéficiaire s'inscrit à des services d'EDENRED et/ou l'Emetteur hors finalités définies ci-dessus (ex : inscription à une newsletter ...), les Données Personnelles traitées par EDENRED ne feront l'objet de communication à des tiers qu'avec son consentement, ou afin de permettre à EDENRED et/ou l'Emetteur de satisfaire à ses obligations légales et/ou dans le cadre d'audit des autorités dont EDENRED et/ou l'Emetteur et/ou leurs prestataires relèvent, ou en vue d'assurer l'exercice ou la défense d'un droit.

En dehors des cas visés aux paragraphes précédents, aucun accès aux Données Personnelles non prévu par la réglementation ne sera autorisé, en ce compris au Client lui-même.

En tout état de cause, EDENRED et/ou l'Emetteur prend en qualité de responsable de traitement les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des Données Personnelles traitées, dans le respect des règles de l'art et des standards applicables du fait des traitements, notamment afin de prévenir tout accès par un tiers non-autorisé, et préserver leur intégrité et confidentialité. Ces mesures tiennent dûment compte des risques encourus pour les droits et libertés des Personnes concernées du fait des traitements de leur Données Personnelles réalisés par EDENRED et/ou l'Emetteur dans le cadre de l'exécution du contrat avec le Client et s'assure dans le cadre de conventions écrites conformes aux exigences des Lois sur la protection des données en matière de recours à la sous-traitance que ces derniers présentent les garanties suffisantes pour assurer le respect des exigences, notamment en matière de sécurité, résultant des Lois sur la protection des données.

17.1.3 Durée de conservation

Les Données Personnelles des Bénéficiaires seront conservées pendant la durée des prestations les concernant ainsi que pendant une durée complémentaire de CINQ (5) ans au titre de la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Ces durées sont prorogées des durées légales de prescriptions en cas de litige ou contentieux.

17.2 Exercice des droits d'accès, de rectification et d'opposition
Le Bénéficiaire dont les données font l'objet d'un traitement dans le cadre des présentes dispose, conformément aux Lois sur la protection des données, d'un droit d'accès et de modification quant aux Données Personnelles le concernant, exerçable par courrier précisant l'objet de sa demande ainsi que ses coordonnées (nom du Client, adresse et identité du Bénéficiaire attestée par une copie de sa pièce d'identité) comme suit :

Les Bénéficiaires concernés pourront également faire valoir, pour motifs légitimes, leur droit d'opposition au traitement de leurs Données Personnelles selon les modalités visées à l'alinéa suivant. En pareil cas et en conséquence, certains services ne seront plus accessibles et ce, sans que la responsabilité d'EDENRED puisse être engagée, ce que le Bénéficiaire accepte expressément.

Les demandes sont adressées auprès du Client en ce qui concerne les données initialement collectées par le Client auprès du Bénéficiaire ou à EDENRED sur le formulaire dédié à l'adresse suivante : <http://rgpd.myedenred.fr> ou par courrier Centre de Relations Clients – 166/180, boulevard Gabriel Péri – 92245 MALAKOFF Cedex concernant les données traitées par Edenred France dans le cadre de la fourniture de service par Edenred France.

ARTICLE 18 – PROPRIETE INTELLECTUELLE

18.1 Les droits de propriété du programme, de la marque Kadéos Universel ainsi que des différents éléments constitutifs du Site appartiennent à Edenred S.A. ou aux sociétés de son Groupe.

18.2 Mastercard® et la marque Mastercard® sont des marques déposées de Mastercard® International Incorporated.

ARTICLE 19 – ELEMENTS D'IDENTIFICATION COMPLEMENTAIRES – RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

19.1 Si le montant des sommes chargées sur la Carte de l'Utilisateur atteint, sur une année civile, 1,5 fois le montant du SMIC au 1^{er} janvier de l'année civile concernée, le Centre de Relation Clients sera amené à demander à l'Utilisateur la fourniture d'informations et éléments d'identification personnels complémentaires (copie de la carte d'identité et un justificatif de domicile) afin de répondre aux obligations réglementaires en vigueur et notamment aux obligations d'identification posées par les lois et règlements relatifs à la lutte

contre le blanchiment ainsi qu'aux obligations de vigilance et de déclaration des opérations suspectives aux autorités compétentes, ce que l'Utilisateur accepte sans réserve.

19.2 La transmission des éléments et informations complémentaires demandés dans ce cadre constitue une obligation pour l'Utilisateur, dont le parfait respect conditionne directement l'utilisation de la Carte.

19.3 A défaut de réponse de l'Utilisateur ou de transmission d'éléments incomplets, non demandés, non probants ou inexploitable, EDENRED et Edenred Paiement se réservent la possibilité de bloquer immédiatement l'utilisation de la Carte ainsi que le solde disponible sur le Compte Carte, jusqu'à réception de l'intégralité des éléments demandés, sans que l'Utilisateur puisse solliciter ou prétendre à une quelconque indemnité à ce titre.

ARTICLE 20 – MODIFICATION DES CONDITIONS D'UTILISATION

20.1 EDENRED et/ou Edenred Paiement se réservent le droit d'apporter des modifications aux dispositions des présentes CU à tout moment, notamment concernant les plafonds d'utilisation de la Carte, en publiant une version amendée sur l'Espace Bénéficiaires, et notamment pour permettre à EDENRED et/ou Edenred Paiement :

- de concevoir ou développer de nouveaux systèmes, méthodes de fonctionnement, services ou installations ;

- d'effectuer tout changement effectif ou attendu dans les conditions du marché, affectant aux bonnes pratiques générales ou au coût de la fourniture de leurs services à leurs clients ;

- de se conformer et/ou d'anticiper tout changement de loi, notamment fiscale, des codes de pratiques ou des recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) ou de tout autre organisme de contrôle ;

- de se conformer ou d'exécuter une décision de justice, d'un médiateur, d'un organisme de contrôle ou d'instance similaire ;

- de corriger toute erreur qui pourrait être identifiée.

20.2 Les CU modifiées entrent en vigueur à compter de leur mise en ligne sur le Site et sont réputées opposables à l'Utilisateur à compter de cette date.

20.3 Toute utilisation de la Carte après modifications des CU emporte acceptation pleine et entière des CU dans leur nouvelle version.

ARTICLE 21 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

21.1 EDENRED et/ou Edenred Paiement se réservent le droit de transférer librement les droits et obligations issus des présentes CU.

21.2 A l'inverse, toute cession ou transfert du droit d'usage attaché à l'utilisation de la Carte et du Compte Carte afférent par l'Utilisateur est strictement interdit.

ARTICLE 22 – CONTACTER LE CENTRE DE RELATION CLIENTS

22.1 Pour toute assistance, l'Utilisateur contactera le Centre de Relation Clients, joignable de 8h30 heures à 20h00 du lundi au vendredi :

- soit par Courriel à : relation-beneficiaires-fr@edenred.com

- soit au 01 78 91 74 10 (Coût d'un appel local pour un appel en France).

- soit par Courrier à : EDENRED FRANCE, CRC, Immeuble Columbus, 166-180 Boulevard Gabriel Péri, 92240 Malakoff, France.

22.2 En cas de perte ou de vol de la Carte, un service est également disponible sur l'Espace Personnel de l'Utilisateur et/ou par téléphone conformément à l'article 9 ci-dessus.

22.3 Réclamations

22.3.1 Le Bénéficiaire pourra adresser toute réclamation liée aux paiements débités sur le Compte Carte et/ou à un dysfonctionnement de la Carte selon les modalités et aux coordonnées visées à l'article 13 des présentes Conditions d'Utilisation.

22.3.2 En dehors des réclamations de l'article 22.3.1, le Bénéficiaire pourra adresser toute autre réclamation relative à l'exécution des services d'émission et de gestion de monnaie électronique prévus aux présentes Conditions d'Utilisation, en contactant le Service Client aux coordonnées indiquées au paragraphe 22.1 ci-dessus.

22.3.3 L'Emetteur accusera réception des réclamations de l'article 22.3 dans un délai de dix (10) jours ouvrables (sauf si la réponse est apportée dans ce délai) et apportera une réponse dans un délai de quinze (15) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Dans des situations exceptionnelles, si une réponse ne peut être donnée dans les quinze (15) jours ouvrables pour des raisons échappant au contrôle de l'Emetteur, celui-ci enverra une réponse d'attente motivant clairement le délai complémentaire nécessaire pour répondre à la réclamation et précisant la date ultime à laquelle le Bénéficiaire recevra une réponse définitive. En tout état de cause, le Bénéficiaire recevra une réponse définitive au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

